

Gestion des médicaments

Même si le centre n'est pas médicalisé et ne possède à ce titre pas de pharmacie, nombreux sont les résidents qui bénéficient d'un traitement de fond, en particulier antiépileptique.



Un rôle primordial de l'équipe soignante est donc d'assurer la gestion des médicaments, leur distribution, mais aussi **l'éducation à la santé et l'autonomisation dans la prise**, quand les moyens physiques et cognitifs (mémoire, régularité...) de la personne le permettent.

En fonction des capacités et du projet de chacun, diverses modalités peuvent être mises en place.

Le passage d'une étape à une autre est **soigneusement contrôlé** et il est toujours possible de revenir en arrière, soit parce que les limites de la personne ont été atteintes, soit pour un temps limité où le besoin d'aide se fait sentir.

Les médicaments peuvent être :

- préparés et donnés par les soignants,
- préparés par les soignants et cherchés à heure fixe à l'infirmerie,
- préparés dans un semainier confié à la personne,
- préparé par le résident sous supervision et pris en autogestion,
- donnés dans leur boîte au résident qui les gère seul avec un contrôle hebdomadaire,
- entièrement pris en charge par la personne elle-même qui assure aussi le renouvellement des ordonnances.

Ces différentes étapes préparent au retour à domicile où la personne gèrera son traitement elle-même ou avec l'aide des soins à domiciles.

Thérapies